



Nous avons été récemment alertés par « PicRights », une société mandatée par différentes agences de presse (Agence-France-Presse, Reuters, Associated Press ...), pour identifier les reproductions illicites de photographies sur internet.

Cette pratique, également appelée « *copyright trolling* », vise à obtenir des dommages et intérêts pour l'exploitation de photographies soumises au droit d'auteur.

La lettre de Picrights prend généralement la forme suivante :

Utilisation non justifiée de l'/des image(s) de Reuters News & Media Inc - Référence: [REDACTED]

*Si cette question a déjà été résolue, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.*

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme expliqué dans notre précédente correspondance, Reuters News & Media Inc a confié à la société PicRights Europe GmbH ("PicRights") la vérification du respect des droits d'auteur de ses contenus. Pour de plus amples informations, veuillez visiter <https://www.reutersagency.com/en/protection-of-reuters-copyright-rights/>

Nous vous avons déjà contacté pour vous informer qu'une/des image(s) appartenant à Reuters News & Media Inc étai(en)t utilisée(s) sur votre site internet, sans que Reuters News & Media Inc n'ait connaissance de l'octroi d'une licence couvrant cette utilisation. Une copie de nos correspondances antérieures est consultable, pour votre information, à partir des liens suivants :

May 12, 2021 [REDACTED]

Apr 19, 2021 [REDACTED]

Il vous est donc demandé de supprimer sans délai des images issues de banques de données où vous n'auriez pas les droits sur l'ensemble de vos supports de communication (site internet, réseaux sociaux etc.) de votre structure car l'utilisation prolongée vous expose au paiement d'une certaine somme, à titre d'indemnisation.